



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
13 octobre 2004

Original: français

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 8 octobre 2004, à 10 heures

Président : M. Kuchinski (Ukraine)
puis : M^{me} Groux (Vice-Présidente) (Suisse)

Sommaire

Point 96 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale

Point 97 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-54213 (F)

0454213

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 96 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (A/59/77, A/59/123-E/2004/90, A/59/175, A/59/187, A/59/203, A/59/204, A/59/205, A/59/383-S/2004/758, A/C.3/59/L.3, A/C.3/59/L.4 et A/C.3/59/L.5)

Point 97 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (A/59/188 et A/59/124-S/2004/532)

1. **Le Président** félicite M^{me} Kényane Wangari Maathai, lauréate du prix Nobel de la paix 2004 pour son action en faveur de l'environnement en Afrique au sein du Mouvement de la ceinture verte. Sur une note plus grave, il adresse ses condoléances aux familles des victimes des terribles attentats survenus la veille en Égypte, à la frontière avec Israël, qui ont fait des dizaines de morts et plus de 100 blessés – en majorité des Israéliens, mais aussi des Égyptiens et des personnes d'autres nationalités. Il fait confiance à la justice pour punir les auteurs de ces actes.

2. **M. Costa** [Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)], présentant les deux points de l'ordre du jour, met d'abord l'accent sur l'importance d'une action commune à laquelle participent aussi bien les pays que leurs populations et les institutions, car la criminalité organisée et les crimes connexes menacent la mission des Nations Unies, et menacent chacun d'entre nous, en tant qu'individus ou représentants de ceux qui nous ont choisis. La mondialisation de la criminalité organisée concurrence aujourd'hui la mondialisation du commerce, des finances et des communications. Comme les entreprises légitimes, les organisations criminelles ont profité de l'ouverture des frontières et des nouvelles technologies pour étendre leurs réseaux de production et de distribution à travers le monde.

3. Grâce à leurs multiples intermédiaires, les grands trafiquants transfèrent leurs ressources par le biais du système financier ou, lorsque cela n'est plus possible, en exploitant les faiblesses du système de contrôle des échanges commerciaux. Dressant ensuite le bilan de la situation actuelle, l'orateur souligne que la corruption coûte à nos sociétés près d'un milliard de milliards de dollars des États-Unis par an. La fraude et la corruption, formes les plus insidieuses et les plus destructrices de la criminalité, détruisent les économies nationales, remettent en cause le développement et brisent les liens de confiance entre citoyens et

gouvernements, ce dont les populations les plus démunies sont les premières victimes. Un autre « dommage collatéral » lié à la corruption tient au fait que les autorités laissent parfois agir des terroristes ou des trafiquants, avec tous les risques que cela implique. Cet argent sale ne sert pas uniquement à financer l'achat de biens : le produit du crime finance le terrorisme et les goûts de luxe des trafiquants, tandis que les gens ordinaires n'ont d'argent ni pour se nourrir, ni pour se soigner, ni pour s'éduquer. L'argent sale est réinvesti dans des sociétés en apparence légitimes, et l'on se trouve alors dans une « zone grise » où des activités licites sont mêlées à des comportements incivils.

4. Le Directeur exécutif est convaincu que la paix ne pourra régner dans le monde, que le développement ne pourra être durable et que la justice ne pourra prévaloir si les sociétés sont corrompues par les activités illicites, si la richesse des nations est détournée au profit de la fraude et de la corruption et si l'on permet aux terroristes de kidnapper les politiques nationales – si l'on laisse les organisations criminelles ruiner l'avenir de la jeunesse d'aujourd'hui, victimes de sociétés décevantes. Dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/59/282), le Secrétaire général a reconnu ces dangers qui menacent non seulement la paix et le développement, mais encore les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance.

5. Le trafic de stupéfiants fait des millions d'esclaves à chaque extrémité de la chaîne – des agriculteurs du côté de l'offre et des toxicomanes du côté de la demande – et cause le malheur de millions de personnes assurant un train de vie exubérant aux criminels intermédiaires. Quant à la traite des êtres humains, le Directeur exécutif déplore que, loin d'avoir disparu, l'esclavage soit une activité florissante en ce XXI^e siècle. En 2004, un million de personnes, en particulier des femmes et des enfants, seront victimes de la prostitution, de la pornographie et d'autres crimes dont les auteurs ignorent totalement la décence humaine. Des migrants à la recherche d'une vie meilleure seront dépossédés de leurs maigres biens par des trafiquants qui, dans bien des cas, les abandonneront sur un bateau ou dans un désert, les vouant ainsi à une mort certaine. Hélas, contrairement au terrorisme, la traite des êtres humains est un « crime silencieux » et il faut une catastrophe pour que les médias en parlent. Pourtant, ses ravages sont tout aussi

réels que ceux du trafic de stupéfiants ou d'armes et du terrorisme, lequel n'est plus national, mais bien international : il ne vise plus les États et leurs représentants mais des individus et des civils ne respectant aucune religion, ne faisant aucune exception et révélant désormais des racines idéologiques beaucoup plus complexes que par le passé.

6. L'orateur souligne que, si nous sommes conscients de la menace que représente chacun des crimes qu'il vient d'évoquer, pris séparément, nous méconnaissons peut-être le danger qu'ils constituent collectivement et par leur interaction.

7. Il convient de passer sans tarder de l'analyse à l'action, et la communauté internationale dispose heureusement pour cela d'instruments qui lui offrent la force et la légitimité du droit international, notamment : les trois conventions internationales sur le contrôle des stupéfiants; la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui vient d'entrer en vigueur, et ses trois protocoles additionnels – le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, ce dernier n'étant pas encore entré en vigueur; la Convention des Nations Unies contre la corruption, signée par plus de 110 pays; et les 12 instruments internationaux relatifs au terrorisme. Ces textes donnent aux États l'obligation contractuelle de coopérer et leur fournissent les orientations et l'appui conceptuel et logistique dont ils ont besoin pour privilégier la prévention, qui est toujours préférable à une action a posteriori. Cela est certes encourageant, mais il reste beaucoup à faire. De nombreux États ont déjà alloué des ressources importantes aux organes chargés de faire respecter la loi pour mieux se protéger contre la criminalité organisée. Parallèlement, les États ont l'obligation et la possibilité d'aider les pays qui doivent reconstruire leur société civile afin de la rendre moins vulnérable face à l'exploitation criminelle ou aux menées terroristes. Une croissance économique accrue, un meilleur accès aux soins de santé et à l'enseignement de qualité, et une culture respectant et valorisant les différences et les atouts de chacun, sont autant de remparts contre les activités criminelles et terroristes.

8. L'ONUDC est plus que jamais résolu à participer à la lutte contre la criminalité organisée sous toutes ses

formes. En 2003, l'Office a été réorganisé et a présenté un budget consolidé pour 2004-2005. Dans un souci de rationalisation, il a entrepris des réformes dans les domaines des ressources humaines, du financement et de l'informatique et adopté de nouvelles priorités, l'accent étant mis sur une approche intégrée du trafic de stupéfiants et de la criminalité, et sur la prévention. L'Office a en outre récemment lancé une initiative en faveur de l'intégrité et de la transparence. Il a présenté sa contribution au cadre stratégique de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007, et le plan élaboré fournit une vision globale de son orientation future et une définition précise des responsabilités pour les éléments essentiels de sa mission.

9. Les services de recherche et d'analyse de l'Office ont rendu compte, notamment dans le Rapport mondial sur les drogues, des progrès notables constatés quant aux tendances du marché mondial des stupéfiants. Le marché de l'héroïne demeure stable et la réduction de la culture et de la production se poursuit en Asie du Sud-Est et dans les pays andins, producteurs traditionnels d'héroïne et de cocaïne, respectivement. L'Afghanistan demeure un sujet de préoccupation et la dernière enquête de l'Office indique des tendances négatives. Cependant, la stratégie nationale de lutte contre le trafic de stupéfiants semble encore valide, le délai de 10 ans pour éliminer le problème paraît approprié et la détermination du Président Karzaï est encourageante. L'Office, qui exécute de nombreux projets en Afghanistan, élabore également de nouvelles initiatives visant à renforcer les capacités en matière d'enquête, de poursuites et d'incarcération, et à sensibiliser l'opinion au fait que l'opium n'ouvre pas la porte d'un Eldorado, mais représente une menace pour la sécurité nationale. À la veille de l'élection présidentielle historique en Afghanistan, le Directeur exécutif souhaite appeler tous les pays à appuyer le Gouvernement afghan dans sa détermination à éliminer la culture du pavot à opium.

10. S'agissant des stimulants du type amphétamines, le marché se stabilise : la production n'augmente pas à travers le monde, contrairement à ce que l'on craignait, et les différents groupes de population sont de moins en moins nombreux à acheter ces drogues. Si cette tendance se confirme, elle constituera une grande victoire en termes de contrôle des drogues. Alors que le cannabis correspond à l'essentiel de la demande de désintoxication en Afrique (65 %), la dépendance aux opiacés demeure le problème le plus grave à l'échelle

mondiale. En Asie, par exemple, elle est à l'origine de 67 % de la demande de désintoxication. Une autre tendance préoccupante est la propagation du VIH/sida du fait de l'injection de drogue : 13 millions de toxicomanes par voie intraveineuse sont concentrés en Europe centrale et orientale et en Asie du Sud et du Sud-Est, continent auquel il faut accorder une attention particulière. L'Office réexaminera ces tendances dans le cadre des travaux de la Commission des stupéfiants, en mars 2005, à la lumière des objectifs issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, tenue en 1998.

11. Revenant sur l'arsenal d'instruments juridiques existants, l'orateur indique que les experts juridiques de l'Office aident les pays intéressés à ratifier et à appliquer dans les meilleurs délais les conventions des Nations Unies contre la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme.

12. Sur le plan opérationnel, l'Office exécute un ensemble de programmes et de projets aux échelles mondiale et nationale, notamment dans les domaines de l'assistance juridique et du renforcement des capacités législatives en matière de drogue, de criminalité et de terrorisme en Asie de l'Ouest, centrale et de l'Est, dans les pays andins, en Europe orientale et en Afrique. Grâce aux donateurs, de nouveaux programmes ont également été lancés, qui vont de la création d'un centre régional d'information et de coordination en Asie centrale à la mise en œuvre d'un programme sur les conteneurs dans les principaux ports des mers d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, souvent utilisés comme plaques tournantes, afin d'interrompre le flux de marchandises illicites et d'immigrants sans papiers. L'Initiative du Pacte de Paris s'est traduite par le renforcement des contrôles aux frontières pour lutter contre le trafic d'héroïne en Asie centrale et de l'Ouest, ainsi qu'en Russie et dans les Balkans. Enfin, le Programme mondial de lutte contre le terrorisme est dans sa deuxième année d'exécution, et le rapport présenté à la Troisième Commission (A/59/187) fait état de liens solides et profonds entre le terrorisme et les autres formes de criminalité. L'Office a assuré la formation de plus de 500 juristes et fonctionnaires de justice pénale dans plus de 80 pays aux dispositions énoncées dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

13. L'Office fonctionne actuellement avec un budget de 100 millions de dollars et 500 fonctionnaires

dévoués, et il est déterminé à redoubler d'efforts pour augmenter ses ressources en invitant les autres institutions et les principaux pays donateurs à augmenter leurs contributions car il ne peut espérer vaincre seul les fléaux qu'il combat. En avril 2004, l'Office a accueilli la réunion de printemps du Conseil des chefs de secrétariat, qui a approuvé un plan d'action sur le rôle du système des Nations Unies dans la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, fondé sur un document de réflexion élaboré par l'Office et prévoyant un ensemble de mesures concrètes. Au Sommet des champions du Pacte mondial, tenu en juin 2004, les dirigeants de quelque 1 700 entreprises ont décidé d'inclure un volet consacré à la lutte contre la corruption dans la plateforme d'action qui tend déjà à la protection des droits de l'homme, à l'élimination du travail des enfants et à la préservation de l'environnement. L'Office élabore actuellement un document stratégique visant à définir les modalités d'un partenariat avec les entreprises et d'autres organisations compétentes. Depuis le 1^{er} juillet 2004, l'Office préside le Comité des organisations coparrainantes d'ONUSIDA; il continue d'en appuyer les activités, notamment l'initiative « 3 millions d'ici 2005 » de l'OMS et l'initiative de l'UNESCO sur la prévention et l'éducation, et travaille en étroite collaboration avec ses partenaires dans le domaine de la lutte contre la transmission du VIH/sida chez les toxicomanes par voie intraveineuse, en particulier parmi les détenus, les autres victimes du trafic de stupéfiants et les victimes de la traite des êtres humains. Le 21 juillet 2004 a été une date importante pour l'Office : à la suite de consultations approfondies, il a conclu un nouveau partenariat avec quelques-unes des plus grandes institutions financières du monde, notamment la Banque mondiale, en vue de travailler en collaboration dans plusieurs pays, dans des domaines tels que le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, le VIH/sida et les activités économiques de substitution. À l'invitation du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé par le Secrétaire général, l'Office a présenté un aperçu général de ses travaux, qui a donné lieu à une discussion très productive sur la manière dont la drogue, la criminalité, la corruption et le terrorisme font obstacle à l'action de la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité.

14. En conclusion, l'orateur dit que l'Office s'efforce de réorienter son action de manière à déterminer les objectifs internationaux, la collaboration de ses

nombreux partenaires de la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme étant cruciale pour son avenir. Il a pour objectif de renforcer ces partenariats afin de devenir un catalyseur rassemblant les énergies nécessaires pour construire un monde dans lequel la paix, la sécurité et la justice ne sont plus l'exception, mais la règle.

15. Convenant avec le Directeur exécutif que la lutte contre la corruption demande beaucoup d'efforts et d'énergie, **M^{me} Faye** (Sénégal) insiste sur le fait que ce fléau touche surtout les pays en développement où la pauvreté est un facteur aggravant. En Afrique, ce phénomène s'étend même au secteur public et ne fait que s'amplifier. La délégation sénégalaise souhaiterait savoir comment l'ONUDC entend procéder concrètement pour combattre et contrôler le transfert de fonds d'origine illicite, et avoir quelques exemples concrets de la stratégie engagée. La Conférence de Mexico a en effet abouti à la Convention des Nations Unies contre la corruption et il serait temps de passer à l'action pour que cet instrument entre en vigueur.

16. **M^{me} Bakker** (Pays-Bas), rappelant que la lutte contre le terrorisme occupe désormais une place importante dans la prévention du crime et la justice pénale, demande à M. Costa comment il envisage l'évolution de la coopération entre l'Office et le Comité contre le terrorisme. Elle demande ensuite quelles sont les mesures prises par l'Office pour encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer, ratifier ou mettre en œuvre les 12 conventions et protocoles relatifs à la lutte contre le terrorisme, et de quelle façon l'Office coopère avec les autres organismes des Nations Unies s'agissant de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle demande en outre des précisions sur l'incidence des mesures prises par l'Office en Asie centrale pour enrayer le trafic d'héroïne produite en Afghanistan et enfin, quelles sont les activités de prévention et de sensibilisation au VIH/sida menées en Asie centrale auprès des toxicomanes.

17. En réponse aux questions soulevées par la délégation sénégalaise, **M. Costa** (Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) rappelle brièvement la teneur de la Convention des Nations Unies contre la corruption et les quatre principes sur lesquels elle repose, à savoir la prévention, la criminalisation, le rapatriement des avoirs et l'assistance juridique, et souligne les exigences relatives au secret bancaire qui y sont

énoncées. Plus de 110 pays ont signé la Convention depuis son adoption, ce qui permet d'espérer son ouverture à la ratification dans les 12 à 15 mois à venir. Pour ce qui est des actions concrètes engagées par l'Office, ce dernier ne se contente pas d'attendre l'entrée en vigueur de la Convention mais a mis en place le Programme mondial contre la corruption, dans le cadre duquel sont déjà menées diverses activités axées sur l'application de la Convention. Il s'agit notamment de celles prévues aux articles 7 à 18, au titre de la prévention, qui ne nécessitent pas l'entrée en vigueur de la Convention elle-même pour pouvoir commencer : le contrôle sélectif des fonctionnaires et la déclaration de leur situation financière, la définition par les autorités des mandats et des moyens autorisés pour les procédures d'appels d'offres, les contrats de construction ou l'établissement de directives concernant le financement des partis politiques ou des candidats à des élections.

18. La représentante des Pays-bas a raison de parler d'une nouvelle division du travail du fait de la création du Comité contre le terrorisme. Ce dernier est de fait chargé de déterminer les domaines dans lesquels il convient d'agir, le Service de la prévention du terrorisme de l'Office fournissant l'assistance technique nécessaire. Le Directeur exécutif estime que ce mode de fonctionnement peut être maintenu à l'avenir. Il rappelle que le Comité a été habilité à recenser partout dans le monde les institutions qui peuvent apporter une assistance technique au même titre que l'Office, qui ne peut tout faire. L'Office s'inspire en cela de l'expérience acquise notamment après l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, il peut aider les gouvernements à élaborer leur propre législation après la ratification d'une convention et il souhaiterait en faire de même dans de nombreux autres domaines tels que la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'échange d'informations entre les différentes institutions, entre le FMI et Interpol, etc. Le Comité peut encourager ces institutions en ce sens.

19. S'agissant des mesures prises pour encourager les pays à signer, ratifier ou mettre en œuvre les 12 conventions et protocoles relatifs à la lutte contre le terrorisme, le Directeur exécutif rappelle que l'Office possède une trentaine d'années d'expérience en la matière. Il saisit l'occasion de sa présence devant la Troisième Commission pour rappeler que 66 pays seulement ont ratifié et mis en application ces

12 instruments et exprime le souhait qu'ils soient les plus nombreux possibles à les ratifier pour éviter que les terroristes n'utilisent certains d'entre eux comme refuge.

20. En ce qui concerne la protection des droits de l'homme, le Directeur exécutif concède que dans nombre de pays, la lutte antiterroriste s'est souvent heurtée à cette question. Il rappelle que jusqu'à son décès tragique il avait pris l'habitude de consulter le Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, Sergio Vieira de Mello, sur les mesures prises par l'Office. Il est convaincu qu'il pourra continuer à faire de même avec le nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme et rappelle que les actions menées en Afrique et en Asie pour allier lutte antiterroriste et protection des droits de l'homme ont été couronnées de succès.

21. Pour ce qui est de l'héroïne en provenance d'Afghanistan, tout est fait pour enrayer le trafic entre ce pays et les pays de la CEI et l'Europe occidentale. La tâche est cependant difficile car les trafiquants ont trouvé de nouvelles voies d'acheminement passant par l'Asie centrale en direction de la Fédération de Russie et d'autres pays de la CEI. L'augmentation de la production d'opium a généré davantage de revenus dont se servent les trafiquants pour trouver de nouvelles routes. Le Pacte de Paris porte sur des mesures concrètes concernant les frontières et les institutions concernées, ainsi que sur l'examen des initiatives menées dans différents pays pour déterminer leur efficacité. Il s'agit là d'une entreprise de longue haleine et d'un apprentissage par la pratique, dont il ressort non seulement que les agents chargés de surveiller les frontières sont corrompus mais encore que les institutions ne sont pas toujours efficaces. La corruption est le moteur du trafic et si l'on veut mettre un terme au trafic, il faut lutter contre ce fléau. Le Directeur exécutif fait observer que sans aborder directement ce problème, le Pacte de Paris encourage les pays à élaborer de nouvelles initiatives dans ce domaine.

22. En Asie centrale, la demande de drogues est effectivement en augmentation, les trafiquants ayant trouvé là de nouveaux marchés. Parallèlement, on constate dans cette région et dans certains pays de la CEI une augmentation des cas de VIH/sida liés à l'injection intraveineuse de drogues. Le Directeur exécutif saisit cette occasion pour remercier le Gouvernement russe d'avoir accepté d'accueillir la

prochaine réunion du Comité des organisations coparrainantes au cours de laquelle les ministres de la santé, de la justice et de l'intérieur des pays de la CEI tenteront de briser le cercle infernal de la toxicomanie et du VIH/sida.

23. **M^{me} Noman** (Yémen) demande quelles sont les mesures que prend l'Office pour lutter contre certains cercles qui profitent du trafic de drogues à des fins politiques.

24. **M. Xie Bohua** (Chine), mettant l'accent sur l'importance de la coopération internationale, demande si l'ONUDC coopère avec Interpol et, le cas échéant, dans quels domaines.

25. **M. Costa** (Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) répond que le trafic de drogues génère des revenus considérables dans le monde entier et crée parfois des collusions au niveau politique, en particulier à l'échelon régional, et avec le secteur privé. Très souvent, des revenus tirés d'activités illégales servent à financer des activités légales et la situation devient très obscure. Dans de nombreuses sociétés, la corruption est un état d'esprit qui influe sur le comportement non seulement des responsables politiques, mais aussi du secteur privé. Il faut avoir le courage de lutter contre cette situation, pas forcément en prenant des mesures répressives qui ne sont pas toujours adaptées mais en créant des groupes au sein de la société civile pour faire réagir la société dans son ensemble et pour enrayer les effets du trafic de drogues et de la criminalité.

26. L'Office coopère effectivement avec Interpol, mais le Directeur exécutif rappelle qu'il n'est pas chargé de faire respecter la loi, au contraire d'Interpol. L'Office appuie les mesures visant à lutter à la fois contre l'offre et la demande. Des réunions et des consultations sont organisées fréquemment entre Interpol et l'Office, en particulier dans le cadre du Pacte de Paris. Parallèlement à l'action internationale d'Interpol, l'Office a déjà créé des organes nationaux de lutte contre les stupéfiants dans de nombreux pays, en particulier en Asie centrale, au Tadjikistan et au Kirghizistan récemment, et prochainement en Ouzbékistan et au Kazakhstan. Cette action a une portée très nationale, et l'Office entend créer, avec l'appui d'Interpol, des bureaux régionaux de renseignement.

27. **M^{me} Ahmed** (Soudan) réaffirme le souci de sa délégation à l'action de l'ONUDC et rappelle

l'importance de la réunion tenue à Khartoum en janvier 2004 avec la participation des pays de l'Autorité internationale pour le développement et l'aide de l'Office. La représentante du Soudan souhaite connaître la position de l'Office quant à la légalisation de l'utilisation des stupéfiants, y compris la cocaïne, et de quelle manière cette légalisation peut affecter son mandat.

28. **M^{me} Abeysekera** (Sri Lanka) demande quelle est la position de l'Office et de la communauté internationale, concernant les cultures de remplacement du cannabis dans les régions productrices.

29. **M. Reyes** (Cuba) souhaiterait savoir quel est le pourcentage des ressources humaines et financières consacré directement aux programmes de la répression ainsi qu'à la prévention auprès de jeunes et à l'éducation. Par ailleurs, il demande que soit précisé l'utilité des « procédures unilatérales d'attestation de bonne conduite » dans la coopération multilatérale. Enfin, il demande quelle est la position de l'Office quant aux actions militaires internationales menées de façon unilatérale au nom de la lutte contre la criminalité transnationale et si ces actions peuvent à long terme se révéler contreproductives au regard de la coopération internationale dans ce domaine.

30. **M. Costa** (Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) rappelle d'abord que l'Office s'emploie à renforcer son action sur le continent africain, qui a souvent été négligé par la communauté internationale pour ce qui est de la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme, sans doute parce que l'Afrique est moins concernée par la toxicomanie et le trafic de stupéfiants que d'autres régions du monde, même si la situation est en train de changer. Pour autant, il serait erroné de penser qu'il n'est pas nécessaire de s'occuper de l'Afrique dans ce domaine. Le Bureau a lancé une initiative, dont il espère qu'elle conduira d'ici le printemps 2005 à une table ronde propice aux appels de contributions, axée sur l'examen du crime, de la drogue et du terrorisme en tant qu'obstacles importants au développement de l'Afrique. En ce qui concerne la « légalisation de la drogue » évoquée par la représentante du Soudan, le Directeur exécutif dit qu'il s'agit plutôt de dépénalisation progressive de l'abus de stupéfiants dans certaines parties du monde, qui ne s'applique en aucun cas au trafic. L'Office estime que c'est peut-être là une réponse appropriée au problème car les toxicomanes ne sont pas des criminels, mais ont besoin

d'être aidés médicalement et réintégrés dans la société. Si certains pays, en particulier en Europe, se sont montrés permissifs dans le passé, ils font maintenant machine arrière et appliquent une politique plus répressive tout en mettant l'accent sur le traitement médical des toxicomanes.

31. Répondant à la délégation de Sri Lanka, le Directeur exécutif déclare que si la répression est certes nécessaire, il faut avant tout convaincre les agriculteurs de cultiver autre chose au lieu de les mettre en prison. S'agissant du cannabis, il cite l'exemple du Maroc, premier pays producteur du monde, avec lequel l'Office s'efforce de promouvoir le développement. Il ne suffit pas de donner des semences aux agriculteurs, il faut également les former à de nouvelles activités et les encourager à constituer des coopératives de production, à devenir solidaires les uns des autres et à avoir des activités légales, tout en leur assurant des débouchés, y compris à l'échelon international. La valeur ajoutée ainsi générée leur garantira un revenu suffisant pour qu'ils ne se lancent pas de nouveau dans des cultures illicites.

32. Le Directeur exécutif regrette de ne pas être en mesure de donner de chiffres concernant les montants consacrés à la lutte contre le trafic. À titre de comparaison, il rappelle que chaque année, on dépense 900 milliards de dollars dans le monde pour l'achat d'armes alors que l'on ne consacre que 60 milliards de dollars à l'aide au développement, dont seulement un tiers pour les populations qui en ont le plus besoin. Selon lui, on consacre plus d'argent à la répression qu'au contrôle de la demande et à la prévention de la toxicomanie et l'Office s'efforce également de faire recommandations en matière de prévention et de thérapie. S'agissant du recours aux opérations militaires pour éliminer les cultures de plantes dont on extrait des drogues, l'Office s'est prononcé en faveur de telles opérations en Afghanistan, s'associant en cela au Conseil de sécurité et au Conseil de l'OTAN, car le Gouvernement actuel n'a pas les moyens de mener les interventions voulues.

33. **M. Mahtab** (Inde) constate que le trafic de stupéfiants est une source de revenus non plus seulement pour les criminels mais aussi pour les terroristes et demande quelles sont les mesures prises pour faire face à ce problème.

34. **M^{me} Matos** (Venezuela) demande quels sont les mécanismes existants pour aider financièrement les

pays en développement dans la lutte contre les stupéfiants et quels sont les mécanismes conçus par l'Office, dans le cadre de la responsabilité partagée des États, pour réduire non pas tant la demande que l'offre.

35. **M. Iskandarov** (Azerbaïdjan) soulève le problème des organisations criminelles ou des groupes séparatistes qui contrôlent une partie du territoire de certains États souverains à la faveur de l'effondrement du régime, comme ce fut le cas après la dissolution de l'ex-URSS, pour se livrer à diverses activités criminelles, et notamment au trafic de stupéfiants. Il demande aussi quelles sont les mesures prises par l'Office pour évaluer les interventions et les activités de ces organisations ou groupes et leur capacité d'utiliser le trafic de stupéfiants et d'autres activités criminelles pour générer des revenus, en profitant du fait que les territoires sous leur contrôle échappent à celui des autorités du pays concerné et de la communauté internationale.

36. **M. Costa** (Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) répond qu'une étude récente sur les typologies de financement du terrorisme a révélé qu'au cours des trente dernières années, l'argent de la drogue a servi à financer tout ou partie des activités de groupes terroristes. En Afghanistan, les groupes d'insurgés financent leurs activités grâce aux revenus générés par le trafic d'héroïne, et à chaque chargement d'héroïne qui sort du pays correspond un chargement d'armes y entrant. Il souligne que la coopération internationale est solide s'agissant de la surveillance des routes empruntées par les trafiquants, mais que bien des pays restent silencieux.

37. Répondant à la délégation vénézuélienne, il rappelle qu'il y a une trentaine d'années, la drogue était produite dans un certain nombre de pays en développement et consommée dans un certain nombre de pays développés. Depuis, la production s'est étendue aux pays riches, voire très riches, qu'il s'agisse de cultures organiques ou de drogues de synthèse et la consommation ne se limite plus aux pays riches, d'où la notion de responsabilité partagée dans la lutte contre la drogue. Son budget s'appuyant à 90 % sur des contributions volontaires, l'Office incite les partenaires des pays en développement à les aider financièrement, directement, ou en lui versant des contributions qu'il utilisera ensuite pour aider les pays concernés, répartis en différentes catégories. En ce qui concerne les pays à revenus moyens et qui ont

davantage d'expérience dans la lutte contre les stupéfiants, et sont parfois membres du Conseil de sécurité, à titre permanent ou non, l'Office leur fournit plutôt des services consultatifs et offre ses compétences.

38. Le Directeur exécutif dit que l'Office partage les préoccupations de la délégation azerbaïdjanaise et reconnaît que les criminels sont souvent les premiers à profiter d'une situation conflictuelle dans un pays ou une région en se livrant à toutes sortes de trafics, en particulier si des richesses sont en jeu, qu'il s'agisse de pétrole ou de drogues. Il indique que l'Office est très préoccupé par ce problème et fait remarquer qu'il a envoyé une mission d'enquête dans la région évoquée par le représentant de l'Azerbaïdjan afin d'étudier les mesures à prendre pour enrayer les trafics en tous genres qui s'y déroulent.

39. **M. Stelzer** (Autriche) souligne le rôle normatif important joué par l'Office dans la négociation de conventions telles que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il demande à l'Office quelles autres mesures et stratégies il entend adopter pour lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains, car le combat contre les fléaux du terrorisme, de la corruption et de la drogue est trop important pour que l'on renonce à le gagner.

40. **M. Costa** (Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) répond que l'Office a l'intention, en collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, de publier un rapport annuel sur la traite et rappelle l'existence du Programme mondial contre la traite des êtres humains et d'un Rapporteur spécial sur la question. En 2002, l'Office a par ailleurs lancé une grande campagne de sensibilisation au problème sous forme de spots télévisés diffusés dans le monde entier. Cette campagne nécessite cependant un effort financier considérable de la part des réseaux de télédiffusion auxquels on demande de donner du temps d'antenne, qui se chiffre en millions de dollars. Des numéros d'appel gratuit s'affichent dans ces spots afin que tous ceux qui ont connaissance de cas de traite d'êtres humains ou qui en sont eux-mêmes les victimes puissent le signaler aux autorités compétentes. L'Office aide les autorités de certains pays touchés par le problème à modifier leur législation, en particulier pour protéger les victimes souvent étrangères et faire en sorte qu'elles ne soient

pas considérées comme des clandestins et expulsées. Il aide également les victimes à leur retour dans leur pays d'origine en leur versant une petite subvention pour les aider à retrouver un semblant de vie normale, et offre un programme de protection des personnes qui acceptent de témoigner contre les réseaux. Mais ces actions ne représentent qu'une partie des efforts entrepris à plus grande échelle et M. Costa lance un appel à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils ratifient le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

41. **M. Thepkanjana** (Thaïlande) dit que le Gouvernement de son pays, convaincu de l'importance de telles réunions au regard de la coopération internationale contre la criminalité, se félicite d'accueillir prochainement le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se déroulera dans un contexte très favorable, avec l'entrée en vigueur récente de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles additionnels visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Il espère à cet égard que le troisième Protocole additionnel contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions et la Convention des Nations Unies contre la corruption entreront bientôt en vigueur et viendront renforcer ces importants instruments de droit pénal international.

42. Grâce aux avancées de la technologie, les criminels peuvent désormais blanchir de l'argent, se livrer à de vastes activités frauduleuses et attaquer les systèmes informatiques en échappant à la justice. Le monde est désormais menacé par de nouvelles formes de criminalité, que rien ne laissait présager, la criminalité organisée a aujourd'hui une portée sans précédent et se caractérise par sa nature transnationale. Depuis le 11 septembre 2001, ces nouvelles formes de criminalité et les liens qui existent entre elles et entre ceux qui les propagent font que le monde vit dans un climat de peur, qui a des répercussions négatives sur le développement économique et social et fait s'accroître les exigences quant à l'action des gouvernements. Le onzième Congrès sera l'occasion de tirer ensemble les

leçons des progrès accomplis et des lacunes observées en ce qui concerne la prévention du crime et la justice pénale. Le représentant de la Thaïlande rappelle à cet égard que l'Assemblée générale a décidé que chaque congrès adopterait une déclaration unique contenant les recommandations issues des délibérations des participants au débat de haut niveau, aux tables rondes et aux ateliers, qui serait soumise à la Commission pour la prévention du crime et à la justice pénale pour examen. La Thaïlande a donc élaboré, en tenant compte du fait que la Commission a recommandé à l'Assemblée générale, à sa treizième session, d'adopter un projet de résolution reconnaissant la pertinence des recommandations formulées lors des quatre réunions préparatoires régionales tenues en vue du onzième Congrès, un premier projet de déclaration de Bangkok, dont elle espère qu'il sera l'expression d'un consensus entre les États Membres et fixera des objectifs ambitieux et clairs, notamment en ce qui concerne l'adoption de stratégies nationales de prévention du crime et de justice pénale, la coordination accrue des activités et le renforcement de la coopération entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et la société civile.

43. Engageant tous les autres pays à participer au onzième Congrès, la délégation thaïlandaise souligne qu'il est fondamental d'accomplir de nouveaux progrès pour lutter efficacement contre le crime et permettre aux générations futures de vivre dans un monde meilleur.

44. **M. Srithirath** (République démocratique populaire lao) souligne que la production illicite, le trafic et l'abus des drogues, ainsi que les crimes qui y sont liés, notamment le terrorisme, la corruption et la traite des personnes, constituent une menace pour la sécurité, la stabilité et le développement.

45. La stratégie nationale adoptée en 2000 pour éliminer l'opium de la République démocratique populaire lao, a donné d'excellents résultats puisque près de 75 % des cultures de pavot à opium ont été éliminées entre 1998 et 2004. Au vu des besoins des quelque 28 000 opiomanes recensés, la production nationale en 2004 apparaît négligeable lorsqu'elle est transposée à l'échelle internationale. Grâce aux progrès accomplis, les pays de destination peuvent réaliser, au niveau de leur dispositif de répression, d'importantes économies, au regard desquelles l'effort à consentir pour appuyer les activités de substitution est

relativement modeste. Pourtant, l'aide consentie par la communauté internationale est insuffisante pour développer des activités de substitution appropriées, en particulier dans des pays comme la République démocratique populaire lao, où l'opium est produit dans des régions montagneuses reculées, peuplées en majorité de groupes ethniques.

46. En République démocratique populaire lao, la production d'opium concerne les deux tiers des districts les plus pauvres, et 7 des 10 districts prioritaires. Ainsi, la promotion des activités de substitution contribue également à la lutte contre la pauvreté et, par là même, à la prévention de la criminalité, notamment de la traite des personnes.

47. L'augmentation rapide de la consommation de stimulants de type amphétamine, en particulier chez les jeunes, est gravement préoccupante. D'après les données disponibles pour 2004, la République démocratique populaire lao est l'un des principaux pays de transit pour ce type de drogues et l'héroïne en provenance d'un pays voisin. Une stratégie nationale de réduction de la demande de drogues a été approuvée en 2003 et des mesures de prévention, de traitement et de réhabilitation axées sur la communauté ont été adoptées, mais elles doivent être de toute urgence renforcées et appliquées à plus grande échelle.

48. L'incidence du VIH/sida et l'utilisation de drogues par injection sont encore limitées en République démocratique populaire lao, mais les risques sont grands au vu de la situation dans les pays voisins et il est donc nécessaire de prendre des initiatives efficaces. Avec l'appui de l'ONUSD, le Gouvernement encourage les organismes chargés de lutter contre l'abus des drogues et ceux qui s'occupent de la lutte contre le VIH/sida à coopérer étroitement pour favoriser les synergies.

49. La République démocratique populaire lao a ratifié la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et demandé l'aide de l'ONUSD pour élaborer une législation et des stratégies d'application dans ce domaine. Un programme d'action national pour le contrôle des précurseurs a été lancé, la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent a été approuvée et des accords de coopération bilatéraux, multilatéraux et régionaux ont été conclus, conformément aux objectifs fixés lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

50. La criminalité organisée et le terrorisme ne connaissent pas de frontière, et constituent un problème mondial. Dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la République démocratique populaire lao est partie à 7 des 12 instruments relatifs au terrorisme et à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

51. Le représentant de la République démocratique populaire lao conclut en engageant les donateurs à fournir un appui technique et des fonds afin de permettre l'organisation d'activités de substitution, d'assurer l'élimination durable de l'opium et de lutter contre les problèmes des drogues illicites, du VIH/sida, de la pauvreté, du crime, de la traite des personnes et de la corruption qui menacent le peuple lao et la région tout entière.

52. **M. Xie Bohua** (Chine) se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ratifiée par la Chine en 2003, et de ses deux protocoles additionnels. Faisant valoir que la Convention encouragera la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption, il indique que son gouvernement a conclu dans ce domaine de nombreux traités bilatéraux d'entraide judiciaire et qu'il est par ailleurs déterminé à coopérer encore davantage avec la communauté internationale pour permettre l'entrée en vigueur rapide de la Convention des Nations Unies contre la corruption; des mesures législatives, judiciaires et légales ont d'ailleurs été prises à l'échelle nationale afin de mettre en place un cadre efficace de lutte contre la corruption, dans le respect des principes démocratiques.

53. Après avoir remercié l'ONUSD pour sa contribution aux efforts déployés à l'échelle nationale en matière de contrôle des stupéfiants, le représentant de la Chine rappelle qu'en dépit des progrès accomplis depuis 1998, la situation dans ce domaine est loin d'être satisfaisante, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (A/59/188). La production et le trafic de stupéfiants se développent à un rythme rapide et de nombreuses drogues nouvelles sont apparues sur le marché. Le nombre de toxicomanes demeure élevé et l'épidémie de VIH/sida frappe de plein fouet cette catégorie de la population.

54. Le représentant de la Chine fait en outre observer que le trafic de stupéfiants est souvent lié à d'autres

formes de criminalité transnationale, comme le terrorisme ou le blanchiment d'argent. Tous les pays doivent donc adhérer aux principes de la solidarité internationale et du partage des responsabilités, et coopérer pour lutter contre les drogues et les crimes qui y sont liés et favoriser la recherche d'activités de substitution. À cet égard, il importe que les pays développés prennent des mesures pour réduire la demande et apportent une aide financière et technique aux pays en développement. Le Gouvernement chinois a formulé une stratégie nationale intégrée et équilibrée de lutte contre les drogues et mobilisé l'ensemble de la société dans ce combat. Grâce aux efforts de sensibilisation déployés et à la promotion des activités de substitution, le nombre de toxicomanes a diminué et de nombreuses communautés ont été libérées du fléau de la drogue, ce qui a entraîné une réduction significative des crimes qui y sont liés. De 1998 à 2003, la Chine a réprimé 546 000 crimes liés aux drogues, arrêté 250 000 trafiquants, confisqué 51 tonnes d'héroïne, 52 tonnes de méthamphétamines cristal, 14 tonnes d'opium et 1 412 tonnes de précurseurs, et détruit plus de 200 hectares de culture illégale de pavot à opium. Depuis 2000, le Gouvernement a mis en place une politique d'accès préférentiel au marché chinois pour les produits étrangers issus d'activités de substitution, qui sont exempts de droits de douane à concurrence d'un montant de 2,4 millions de dollars des États-Unis chaque année.

55. À l'échelle internationale, la Chine a activement participé aux activités parrainées par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et d'autres organisations internationales compétentes; elle encourage le développement des mécanismes régionaux, notamment du dispositif de coopération mis en place avec le Laos, la Birmanie et la Thaïlande pour lutter contre le problème des drogues. La Chine est extrêmement préoccupée par l'ampleur du problème en Afghanistan et elle participe aux programmes de coopération pertinents. Elle a notamment signé avec six autres pays la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage en ce qui concerne le contrôle des drogues, et conclu de nombreux accords de coopération bilatérale dans ce domaine.

56. **M^{me} Groux** (Suisse), Vice-Présidente, prend la présidence.

57. **M. Mpundu** (Zambie) prend la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et indique que la République de Madagascar, pays candidat à la CDA, s'associe à sa déclaration. Il se dit préoccupé par l'aggravation de la criminalité à l'échelle internationale et par les répercussions du problème des drogues illicites sur le plan socioéconomique.

58. Comme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport A/59/188, il y a environ 200 millions d'utilisateurs des drogues dans le monde et depuis 2002, l'abus de drogues est demeuré stable ou a augmenté dans plus de 60 % des pays considérés. La criminalité transnationale prend des formes de plus en plus sophistiquées, en particulier en ce qui concerne la cybercriminalité, qui échappe aux mesures de contrôle aux échelles nationale, régionale et mondiale. La CDA se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses deux protocoles additionnels, ainsi que du succès de la première Conférence des Parties à la Convention. Elle espère que le troisième Protocole additionnel entrera lui aussi bientôt en vigueur et rappelle qu'elle s'est dotée de son propre protocole en la matière, qui est désormais en cours d'application, après avoir été signé et ratifié par la plupart des États membres.

59. La CDA se félicite également de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qu'elle demande à tous les États Membres de signer et ratifier. Là encore, la CDA dispose de son propre protocole contre la corruption et a adopté une série de mesures de prévention et de répression efficaces. L'offre d'un appui technique dans l'application des instruments en vigueur est d'une importance cruciale et le représentant de la Zambie remercie l'ONUDC pour les efforts qu'il a déployés depuis la dernière session de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne les mesures d'assistance législative, l'adoption d'une déclaration et d'un programme d'action régionaux contre la traite des personnes et le renforcement des capacités. La CDA engage à cet égard la communauté internationale à soutenir le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

60. La pauvreté et les conflits régionaux rendent la lutte contre la criminalité et les drogues encore plus complexe, mais aussi plus urgente, et il faut trouver des solutions adaptées aux situations particulières dans

chaque pays. La CDAA soutient les travaux de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui connaît des difficultés financières et a besoin de l'aide de la communauté internationale. Se félicitant de la tenue prochaine du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, le représentant de la Zambie souligne en conclusion que l'état de droit est une condition préalable au développement économique durable.

61. **M^{me} Bakker** (Pays-Bas) prend la parole au nom de l'Union européenne et indique que la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du Processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels, ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen, s'associent à sa déclaration. Elle souligne que l'Union européenne considère comme prioritaire la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et rappelle que le crime trouve souvent sa source dans la pauvreté, la marginalisation et l'injustice. Il convient à cet égard d'encourager les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour favoriser la coopération internationale dans ce domaine. Se voulant un espace de liberté, de sécurité et de justice, l'Union européenne a pris toute une série d'initiatives pour lutter contre la traite des personnes, combattre la cybercriminalité et confisquer les produits du crime, et de nouvelles mesures viendront renforcer la coopération entre les forces de police, les services de douane et les autorités judiciaires.

62. Sur le plan international, l'Union européenne se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses deux protocoles et appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces instruments, ainsi que le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. L'Union européenne a activement participé à la première Conférence des Parties à la Convention et elle se félicite de l'adoption d'un programme de travail pour 2005. Elle engage par ailleurs tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier la Convention des Nations Unies

contre la corruption pour qu'elle puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible, et est prête à apporter un appui dans ce domaine aux États qui le souhaiteraient.

63. Elle note avec satisfaction les résultats obtenus, lors de sa treizième session, par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui a souligné le lien entre état de droit et développement, et approuve le programme de travail adopté pour le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. La déclaration unique qui sera adoptée à cette occasion devra contenir des recommandations à l'intention de la Commission et aborder de manière concise et positive les grands problèmes mondiaux.

64. L'Union européenne attache beaucoup d'importance à la coopération internationale et régionale dans la lutte contre le terrorisme et appuie les activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, notamment celles du Comité contre le terrorisme, du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban et du Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Elle est convaincue de l'importance cruciale de la résolution 1373 (2001) et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que des 12 conventions et protocoles des Nations Unies relatifs au terrorisme. À cet égard, l'Union européenne rappelle que les réserves formulées en rapport à des articles fondamentaux limitent l'efficacité de ces textes. Elle encourage les négociations en vue de la formulation d'un projet de convention sur tous les aspects du terrorisme et appuie l'adoption du projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

65. En ce qui concerne le problème des drogues, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée et équilibrée visant à réduire à la fois l'offre et la demande, dans le cadre d'une collaboration entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. À cet égard, l'Union européenne salue le lancement de la campagne « Les drogues : le traitement, ça marche » à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic des drogues et de la parution du *Rapport mondial sur les drogues*. Du côté de la réduction de la demande, il est fondamental de mener des activités de prévention à l'efficacité scientifiquement prouvée, de rendre les traitements plus accessibles et de limiter les conséquences de l'usage des drogues sur le plan social

et en matière de santé, notamment pour ce qui est du VIH/sida. À cet égard, l'Union européenne se félicite des efforts déployés par les organismes des Nations Unies compétents pour étudier l'efficacité des programmes de prévention du VIH/sida chez les toxicomanes, et elle attend avec impatience la publication d'un rapport d'activité sur la question lors de la prochaine session de la Commission des stupéfiants ainsi que la formulation de directives pour les traitements pharmacologique et psychosocial des opiomanes. Il est absolument fondamental de disposer de données précises et comparables pour mettre en œuvre des programmes efficaces, et l'Union européenne approuve les efforts engagés par l'ONUDDC pour mettre au point des indicateurs pertinents. Préoccupée par l'aggravation du problème des drogues de synthèse, dont la demande est importante chez les jeunes, l'Union européenne apprécie également la publication de l'étude de l'ONUDDC intitulée *Ecstasy and Amphetamines: Global Survey 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.XI.15), qui fournit une première évaluation quantitative de la portée de ce phénomène. En ce qui concerne les efforts de réduction de l'offre, les problèmes identifiés lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale sont malheureusement toujours d'actualité et l'Union européenne s'inquiète des liens entre trafic de stupéfiants, criminalité organisée et financement du terrorisme. La coopération entre les États membres, mais aussi avec les autres pays et les organisations internationales a donc été intensifiée, comme en témoignent par exemple l'adoption de la Déclaration-cadre relative au mandat d'arrêt européen et aux processus de remise entre États membres ou l'accord de coopération conclu entre l'Office européen de police et l'ONUDDC.

66. La promotion du développement durable joue un rôle fondamental dans la lutte contre les drogues, en particulier en Afghanistan, et l'Union européenne se félicite des efforts déployés par l'ONUDDC dans ce domaine et souscrit entièrement aux principes consacrés dans la Déclaration de Berlin sur la lutte contre les stupéfiants. L'Union européenne soutient les travaux menés par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour s'assurer du respect des traités en vigueur et prévenir le détournement des précurseurs et rappelle qu'il est essentiel qu'il dispose des ressources financières nécessaires pour poursuivre ses efforts dans le cadre de l'Opération « Topaz », de l'Opération « Purple » et du Projet « Prism ». De son côté, l'Union

européenne a entrepris de formuler une nouvelle stratégie, dans le respect des principes fixés lors de la vingtième session extraordinaire, et elle soutient fortement les travaux de l'ONUDDC, dont elle approuve la nouvelle structure, ainsi que les efforts de réforme et de gestion axée sur les résultats déployés par son Directeur exécutif.

67. **M. Swe** (Myanmar), citant le rapport du Secrétaire général (A/59/188), rappelle les chiffres qui caractérisent les tendances mondiales en matière de toxicomanie et souligne que, si l'on peut se réjouir que le Rapport mondial sur les drogues, 2004 fasse état d'un ralentissement sensible de l'abus de drogue, il n'en demeure pas moins que 4,7 % du groupe de population le plus actif et le plus productif utilise des drogues, et que la drogue fait clairement obstacle au développement. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour parvenir aux objectifs fixés dans la déclaration politique adoptée à l'issue de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

68. Le Myanmar appuie les conclusions et les recommandations du Secrétaire général et s'associe à l'ONUDDC dans l'action motrice qu'il mène en faveur de l'intégration des questions relatives au contrôle des drogues en recueillant des données pertinentes et en mettant au point des instruments appropriés.

69. Le Rapport mondial sur les drogues, 2004 fait valoir que pour la seule année 2003 la production d'opium a diminué de 24 % au Myanmar, et qu'elle est passée de 1 760 tonnes en 1996 à 810 tonnes en 2003, tendance qui devrait se poursuivre. L'orateur rappelle à cet égard que son pays mène conjointement avec les États-Unis d'Amérique des enquêtes annuelles sur les rendements des récoltes de pavot, dont les résultats indiquent que la production d'opium en 2003 n'aurait pas dépassé 483 tonnes. Selon les chiffres issus de la dixième enquête, réalisée au début de l'année 2004, la culture du pavot aurait diminué d'environ 71 % entre 1996 et 2003, et la production d'opium de 81 %. Ces résultats non négligeables sont les fruits du plan directeur sur 15 ans promulgué par le Gouvernement à compter de l'année budgétaire 1999-2000, dont le Myanmar a mis en œuvre la première phase quinquennale avec succès, grâce aux programmes de cultures de substitution exécutés au cours de la décennie écoulée, aux programmes de développement offrant aux cultivateurs de pavot d'autres sources de revenus, à la mise en œuvre de lois rigoureuses visant

le blanchiment de capitaux, à la saisie et à la destruction de drogues représentant des milliards de dollars, à des programmes de formation aux techniques de lutte contre les stupéfiants et à la coopération avec les organismes régionaux et internationaux concernés. La valeur des drogues saisies et détruites au cours de la décennie écoulée est supérieure à 14 452 000 000 de dollars.

70. Les statistiques relatives à la consommation de tabac ne doivent pas pour autant être ignorées, comme l'a souligné le Directeur exécutif de l'ONUDC : on compte 1,3 milliard de fumeurs dans le monde, soit sept fois plus que le nombre de toxicomanes, et le tabac fait 25 fois plus de victimes que la drogue. Conscient que le fait de fumer est souvent le préalable à l'usage de drogues parmi les jeunes, le Myanmar a pris l'initiative de ratifier la Convention-cadre pour la lutte antitabac, en avril 2004.

71. En ce qui concerne la traite des personnes, il s'agit d'un problème très grave que doit résoudre la communauté internationale et auquel le Myanmar s'est attaqué au moyen d'un cadre général reposant sur la législation nationale, un plan d'action national, un engagement de haut niveau et la coopération bilatérale, régionale et internationale. Le Myanmar a notamment adhéré à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses deux protocoles, et a entrepris d'élaborer une législation relative à la traite des personnes conformément à cette Convention. Enfin, à l'appui de la coopération régionale, le Myanmar accueillera en octobre 2004 la réunion de l'Initiative ministérielle coordonnée des six nations de la région du Mékong contre la traite des personnes, et continuera d'intensifier ses efforts pour lutter contre ce phénomène.

72. L'orateur conclut en réaffirmant le ferme engagement de son Gouvernement dans le combat contre le double fléau de la drogue et de la traite des personnes, et sa volonté de coopérer avec la communauté internationale.

73. **M. Farrar** (États-Unis d'Amérique) déclare que son pays a bien conscience que les questions à l'ordre du jour comptent parmi les principales menaces à la sécurité internationale et au développement économique : les intérêts de la criminalité organisée corrompent les institutions politiques et s'opposent à la transparence démocratique, et les alliances de plus en plus évidentes auxquelles trouvent avantage les

organisations criminelles et terroristes constituent une menace immédiate pour la paix et la sécurité des pays, à laquelle il faut réagir d'urgence. L'économie mondiale ne peut répondre aux attentes des citoyens si la criminalité organisée continue de détourner chaque année des centaines de milliards de dollars. Dans un monde où les liens entre pays se multiplient, la marge d'erreur dans la manière de parer à de telles menaces transnationales est de plus en plus mince, et les États-Unis souhaitent assurer les autres États Membres que ces questions sont en tête de leurs priorités en matière de politique étrangère.

74. Soulignant que cet engagement est loin d'être purement rhétorique, l'orateur indique que son pays a aidé bien d'autres États, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à mettre en place les capacités nécessaires aux systèmes de justice pénale et aux organes chargés d'assurer le respect des lois grâce à des programmes d'assistance technique très divers. Depuis 2002, cette aide s'est montée à près de 3 milliards de dollars, et les résultats obtenus méritent d'être mentionnés car ils montrent ce que l'entraide permet d'accomplir.

75. Sur le continent américain, les pays de la région andine ont pris des mesures extrêmement énergiques pour inverser le cercle vicieux de la corruption et la violence engendré par le trafic international de drogues. En Colombie et dans d'autres pays parmi les principaux producteurs de drogues, les États-Unis et les Nations Unies ont aidé les autorités à éliminer les cultures de cocaïers et de pavots à opium, avec des résultats très probants. À l'honneur du Président colombien et de son gouvernement, ces cultures ont été réduites d'un tiers au cours des deux années passées, et cette réduction se poursuivra grâce aux opérations de destruction et aux programmes visant à encourager les activités économiques de substitution. L'orateur souligne que ces résultats ne se maintiendront qu'avec un engagement soutenu de la communauté internationale, et que son pays réaffirme son intention de continuer à œuvrer aux côtés du Gouvernement et du peuple colombien, qui subissent le fléau d'un terrorisme qui se nourrit du trafic de drogues et aspirent à un avenir meilleur.

76. Les États-Unis sont également résolus à continuer d'aider les pays voisins de la Colombie et, conscients de la fragilité des succès remportés, insistent sur l'importance des efforts engagés pour poser les bases d'une solution durable, régionale, solidement ancrée et

démocratique à la destruction et à la terreur liées au trafic de drogues.

77. Cette logique s'étend au-delà du continent américain, et s'applique en particulier à la situation en Afghanistan où la culture du pavot à opium compromet les progrès économiques et la reconstruction politique. À la veille des élections présidentielles en Afghanistan, les États-Unis continueront d'encourager, avec les Afghans, l'élimination des cultures de plantes dont on extrait des stupéfiants et le développement d'activités économiques de substitution. Les efforts engagés par le passé ont été trop modestes et le Gouvernement américain s'emploie avec ses partenaires internationaux, en particulier le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en tant que chef de file de l'aide à la promotion de politiques antidrogues, et avec l'ONUSC, à obtenir davantage de résultats. Les États-Unis s'associent également aux initiatives de l'Allemagne visant à créer une force de police professionnelle et démocratique pour renforcer les conditions de sécurité sur le terrain, notamment en construisant des centres de formation pour la police ou en modernisant ceux qui existent déjà.

78. Relever ces défis en Afghanistan est l'une des plus grandes priorités du Gouvernement américain, qui s'étend à la coopération avec les pays voisins de l'Afghanistan les plus touchés par les effets de la production et du trafic de drogues illicites en provenance de ce pays. Comme dans la région andine, il convient de réprimer ce trafic dans le cadre d'une approche régionale.

79. L'ONU joue un rôle essentiel s'agissant de guider ces efforts vers la mise en place d'un régime juridique international pour combattre toutes les formes de criminalité transnationale organisée, sous-tendu par les deux grandes conventions. Rappelant brièvement les objectifs de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, l'orateur déclare que son pays est heureux de pouvoir offrir à l'ONUSC son assistance technique et financière à l'appui de ses efforts pour faire ratifier et appliquer la Convention à l'échelle internationale, ainsi que ses protocoles additionnels.

80. Tout en reconnaissant que, face aux multiples formes de criminalité, la volonté politique et la mise en œuvre effective de mesures au niveau national importent tout autant que la coopération internationale, **M. Khalid** (Pakistan) dit que les progrès de la

technologie des communications et l'assouplissement des contrôles aux frontières profitent à la criminalité organisée. Il devient donc de plus en plus difficile pour les États de lutter contre des activités criminelles qui se produisent hors de leurs frontières mais ne leur portent pas moins préjudice, d'où la nécessité d'une coopération internationale accrue.

81. L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer à cet égard, et les instruments internationaux déjà adoptés constituent une base juridique suffisante aux fins d'une action internationale placée sous son égide. L'adhésion universelle à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et à ses trois protocoles, ainsi qu'aux trois conventions relatives au contrôle des drogues, et l'application scrupuleuse de ces instruments, demeurent impératives si l'on veut vaincre la double menace des drogues et de la criminalité.

82. Le Pakistan se félicite de l'excellent travail accompli par l'Office s'agissant de la ratification et de la mise en œuvre des instruments liés à différents aspects de la criminalité, en particulier des programmes de lutte contre le blanchiment de capitaux, la corruption et la traite des personnes, et apprécie également les travaux du Service de la prévention du terrorisme.

83. Directement confronté au problème du terrorisme, le Pakistan est un partenaire actif de la lutte contre ce fléau et s'est joint au consensus qui a conduit à l'adoption de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, exprimant ainsi sa ferme détermination à participer à l'action menée par la communauté internationale. Si les États doivent s'employer à renforcer leurs capacités nationales en matière de répression du terrorisme, la communauté internationale se doit quant à elle d'aider ceux qui en ont besoin à se doter des systèmes juridiques et des structures chargées de l'application des lois requises. Le Pakistan espère que le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sera l'occasion d'examiner ces questions, entre autres.

84. De l'avis du Pakistan, la tendance des principaux donateurs à financer des projets spécifiques entrave le fonctionnement indépendant de l'Office et il importe donc, pour permettre à ce dernier de remplir son mandat, d'accroître la part du budget ordinaire qui lui est allouée et de presser les donateurs de contribuer davantage aux fonds non réservés plutôt que de dicter à

l'Office ses opérations selon leurs priorités ou leurs considérations politiques.

85. La lutte contre le blanchiment de capitaux et contre l'économie criminelle constituant un élément essentiel des stratégies de lutte contre la criminalité organisée, et les États doivent examiner s'il serait opportun d'élaborer un instrument unique contre le blanchiment de capitaux, négocié sous l'égide de l'ONU. Le Pakistan a activement participé aux négociations relatives à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et à la Convention contre la corruption, dont il est signataire, et a pris un certain nombre de mesures et engagé des réformes juridiques et administratives dans des domaines clefs pour prévenir et réprimer les activités visées dans ces conventions. Ainsi, une ordonnance relative à la prévention et à la répression de la traite des êtres humains a été promulguée en 2002, qui prévoit des peines sévères à l'encontre des auteurs de diverses formes possibles de traite des personnes; des centaines d'affaires font l'objet d'enquêtes, et la justice a déjà été saisie d'un grand nombre d'entre elles. Pour prévenir la contrefaçon des papiers d'identité, le Pakistan a fait ajouter de nouvelles caractéristiques aux cartes nationales d'identité et a adopté les passeports lisibles en machine; il a été proposé de tenir une base de données des migrants qui retournent chez eux afin de pouvoir conduire des études qui permettraient de prendre des mesures effectives contre les groupes criminels impliqués dans la traite des personnes. L'Agence fédérale chargée des enquêtes a lancé divers projets novateurs qui se sont déjà avérés fructueux, tels que le système automatisé d'identification des empreintes digitales, le groupe chargé de la lutte contre la cybercriminalité, le groupe chargé de la lutte contre le blanchiment de capitaux ou le groupe chargé des enquêtes spéciales. Le Pakistan a également pris des mesures à l'appui de la coopération internationale et de l'entraide juridique en passant des accords avec d'autres pays, notamment dans le domaine de l'extradition, et a adopté une stratégie à deux volets pour lutter contre la corruption, qui repose sur une législation complète d'une part et la mise en place de structures de gestion des entreprises dans les grandes organisations du secteur public d'autre part. Le Bureau national de contrôle est ainsi parvenu à réduire la corruption dans le pays et a recouvré plus de 160 milliards de roupies.

86. La délégation pakistanaise demeure convaincue qu'en dépit de difficultés certaines, la détermination politique au niveau national et la coopération au niveau international permettront de progresser dans la lutte contre le problème de la drogue. L'orateur rappelle que son pays joue un rôle majeur dans la sensibilisation de la communauté internationale, et a réussi à éliminer les cultures illicites en associant mesures de répression et initiatives en faveur d'activités de substitution. Dans le même temps, le Pakistan participe activement aux efforts internationaux visant à stopper les importations de drogues en provenance d'Afghanistan et les exportations de précurseurs chimiques, afin de prévenir la production de drogues.

87. Si l'on est fondé à rester optimiste, il convient néanmoins de s'inquiéter des tendances et des structures nouvelles, qui exigent une action rapide pour garantir le succès des stratégies de lutte contre le problème mondial de la drogue, et de prêter une attention particulière à l'augmentation de la production illicite, du trafic et de l'abus de drogues synthétiques et de leurs précurseurs. Une stratégie nationale et internationale à plusieurs volets et de longue haleine doit être la pierre angulaire de la lutte contre les drogues et elle exige un examen des menaces connexes, telles que le terrorisme, le blanchiment de l'argent et les crimes violents: le Pakistan reste déterminé à s'engager à cette fin dans des partenariats internationaux efficaces.

88. Après avoir réaffirmé le ferme adhésion de son pays à l'action internationale, **M^{me} Feller** (Mexique) dit que sa délégation s'emploie à promouvoir l'application de mesures additionnelles aux fins de la mise en œuvre des plans d'action adoptés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et appuie également l'application de la déclaration ministérielle commune issue de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants, dont l'oratrice rappelle la teneur. Le Mexique consacre à la lutte contre la production, le trafic et l'abus de drogues illicites, et contre les délits connexes – tels que le blanchiment de capitaux, la contrebande, la corruption, le trafic d'armes ou la traite des migrants – des ressources importantes qui pourraient être utilisées pour financer d'autres stratégies en faveur du développement.

89. Les politiques suivies couvrent divers domaines, comme les enquêtes scientifiques, la formation, la prévention, le traitement et la réinsertion, ainsi que des

stratégies d'interception dans les domaines aérien, maritime et terrestre. Pourtant, les efforts déployés à l'échelle nationale pour combattre le trafic de drogues et les autres formes d'activité criminelle ne porteront leurs fruits que s'ils s'accompagnent de mesures concrètes à l'échelle internationale. Il est donc nécessaire que les pays restent attachés aux accords liés au Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale, et indispensable de prendre des mesures plus énergiques tenant compte des priorités fixées pour 2008.

90. La délégation mexicaine estime que les efforts de la communauté internationale doivent inclure, outre des politiques publiques de réduction et de prévention de la demande, le trafic de rue, qui affecte directement les populations. Face à l'augmentation du trafic et de la consommation d'amphétamines et de leurs précurseurs, il est primordial d'énoncer des mesures permettant de localiser et de détruire les laboratoires clandestins, y compris en détectant les méthodes de fabrication utilisées.

91. Le Mexique réaffirme son soutien à l'ONUDC et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et à leur action contre le problème mondial de la drogue, et se dit convaincu qu'il est essentiel de continuer à les renforcer en manifestant la volonté politique voulue pour appliquer les mesures et les programmes énoncés par ces entités.

92. Comme par le passé, le Mexique présentera à la Troisième Commission un projet de résolution sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue, fondé sur une démarche équitable et équilibrée et sur le principe de la responsabilité partagée et du respect de la souveraineté nationale. Il espère pouvoir à nouveau compter sur l'appui des autres délégations pour que le texte conserve toute sa force et toute son utilité.

93. Le Mexique a participé activement à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et se félicite de la mise en place du programme pluriannuel qui permettra d'examiner les questions spécifiques liées à la Convention et aux deux protocoles en vigueur. Il espère que la deuxième conférence, qui doit se tenir en 2005, sera l'occasion d'approfondir l'analyse et l'examen du mécanisme de suivi de la Convention.

94. L'oratrice annonce en conclusion que son Gouvernement a déposé auprès du Secrétaire général, le 20 juin 2004, l'instrument de ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le Mexique lance un appel aux États qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils signent ou ratifient cet instrument d'avant-garde pour qu'il entre en vigueur sans délai.

95. **M. Bâzel** (Afghanistan) exprime les remerciements de son pays à l'ONUDC et à son directeur, qui prennent une part active à l'assistance fournie au Gouvernement dans l'énonciation des politiques, la mise en place des institutions, le renforcement des services de police et du système de justice pénale et la promotion d'activités économiques de substitution, et souligne que les nombreuses visites de M. Costa en Afghanistan ont contribué à galvaniser la lutte contre le trafic de stupéfiants et favorisé la recherche de moyens de renforcer la coopération régionale à cet égard.

96. Il est malheureux que l'Afghanistan soit l'un des principaux producteurs de stupéfiants et que la production de stimulants de type amphétamine et de drogues synthétiques s'accroissent dans d'autres régions du monde. La destruction de la structure économique et agricole du pays et l'effondrement des institutions nationales après plus de deux décennies d'agression étrangère et de conflit sont la principale cause de l'aggravation du problème lié à la production d'opium, auquel le Gouvernement afghan ne peut s'attaquer seul. L'orateur rappelle à cet égard que l'Assemblée générale a reconnu lors de sa vingtième session extraordinaire que le problème de la drogue était un problème mondial et que la responsabilité de la lutte contre le problème mondial de la drogue est commune et partagée et exige une démarche intégrée et équilibrée accordant la même importance à la demande et à l'offre. Si les pays concernés prennent des mesures énergiques pour réduire la demande, l'offre pourrait être réduite aussi dans les pays producteurs d'opiacés; mais si la demande augmente ou reste inchangée, l'offre de stupéfiants en provenance d'Afghanistan, ou d'un autre pays, se poursuivra.

97. La délégation afghane souligne trois aspects importants caractérisant le problème de la drogue en Afghanistan, à commencer par la volonté politique du Gouvernement de lutter contre la production, le trafic, la transformation et la consommation de stupéfiants, dont témoignent notamment la publication au cours des

deux dernières années et demie de décrets présidentiels interdisant la culture et l'exportation d'opium. Conscient du lien qui existe entre le trafic de drogues, la criminalité transnationale organisée et les activités terroristes, l'Afghanistan place la lutte contre le trafic de drogues au rang des questions de sécurité nationale. L'orateur précise à ce sujet que le Bureau du Conseiller à la sécurité nationale supervise la Stratégie nationale de contrôle des drogues, signée par le Président en mai 2003, et que la Constitution afghane stipule à son article 7 que la production et le trafic de stupéfiants sont interdits. Le Gouvernement afghan participe aux efforts régionaux tendant à renforcer la coopération et la coordination. Il a en outre accueilli la Conférence internationale sur l'Afghanistan en février 2004 et a signé avec les six pays voisins la Déclaration de Berlin sur la lutte contre les stupéfiants dans le cadre de la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage.

98. Le deuxième aspect est lié à l'importance du rétablissement des institutions et des services de police dans tout le pays, et la délégation afghane remercie à cet égard les gouvernements britannique, américain, allemand et italien pour leur appui, dont le pays a tant besoin et qui porte déjà ses fruits, puisque l'Afghanistan s'est doté des institutions et des lois nécessaires en matière de lutte contre les stupéfiants et qu'une force de police des stupéfiants se met en place et intervient dans différentes régions du pays pour confisquer les champs de pavot à opium et détruire les laboratoires qui produisent de l'héroïne. Cette force de police spéciale a lancé des opérations dans la province de Nanharhar, dont le succès a été rapporté par le Ministère de l'intérieur le 29 septembre 2004; à cette occasion, quelque 61 tonnes de stupéfiants et de matériel chimique servant à la production d'héroïne, ainsi que 47 laboratoires de production d'héroïne, ont été détruits. Les activités des trafiquants s'en sont trouvées compromises, et le cours de la drogue a par conséquent baissé.

99. Enfin, le troisième aspect à souligner est le lien entre la pauvreté et la culture de plantes dont on extrait des stupéfiants, comme l'a reconnu l'Assemblée générale dans sa résolution 53/115, et la distinction à établir entre les besoins des agriculteurs pauvres affligés par la guerre et la sécheresse, d'une part, et la rapacité de la mafia des stupéfiants qui profite le plus de ces activités illicites lucratives, d'autre part.

100. Après des décennies de guerre d'agression et de conflit, l'Afghanistan affiche l'un des taux de pauvreté les plus élevés de toute son histoire et a besoin de l'assistance internationale pour venir à bout du problème de la drogue. Comme le montre le cas d'autres pays, une telle assistance doit s'inscrire dans le long terme pour donner des résultats effectifs.

La séance est levée à 13 h 10.